

## Cité des mémoires étudiantes : collecter les archives militantes étudiantes. Quelle utilité ? Quelle complémentarité ?

Jean-Philippe Legois, Marina Marchal

---

### Citer ce document / Cite this document :

Legois Jean-Philippe, Marchal Marina. Cité des mémoires étudiantes : collecter les archives militantes étudiantes. Quelle utilité ? Quelle complémentarité ?. In: La Gazette des archives, n°231, 2013. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 109-121;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2013\\_num\\_231\\_3\\_5055](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5055)

---

Document généré le 15/03/2017

# Cité des mémoires étudiantes : collecter les archives militantes étudiantes. Quelle utilité ? Quelle complémentarité ?

---

Jean-Philippe LEGOIS

Marina MARCHAL

« Les archivistes ont la responsabilité sociale de constituer les sources qui permettront aux générations à venir d'avoir la vision la plus fidèle possible de la société dont ils sont les contemporains. Les archivistes ne sont pas les simples gardiens de la mémoire collective, ni les seuls. Ils sont, par les choix qu'ils énoncent en concertation avec leurs partenaires, les architectes actifs de la construction de cette mémoire »<sup>1</sup>.

Cette citation de Marcel Caya, archiviste québécois, responsable des Archives de l'université McGill, puis de l'université du Québec à Montréal, à l'origine du concept d'archivistique intégral, donne à l'archiviste un rôle ambitieux à la mesure du défi lié à la préservation raisonnée de notre patrimoine.

Qu'en est-il en France ? Que faut-il collecter, préserver ? À partir de quelle(s) méthode(s) ? Intéressons-nous ici aux enjeux de la collecte d'archives privées dans le monde de l'enseignement supérieur, avec l'exemple des archives militantes étudiantes. Après avoir apporté des éléments sur la spécificité et l'utilité d'une telle collecte, aux fondements mêmes de la démarche de la Cité des mémoires étudiantes, nous verrons en quoi celle-ci est un complément indispensable à la préservation de l'ensemble du patrimoine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

---

<sup>1</sup> CAYA (Marcel), « Les archives associatives au Canada », *Actes de la XXXV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA) : Archives et société : que conserver ? La collecte et la sélection*, Reykjavik, Islande, 10-13 octobre 2001.

## De la collecte à la sauvegarde du patrimoine étudiant

« Dis-moi ce que tu collectes, je te dirai ce que tu es » a encore écrit Marcel Caya à propos de la « collecte pour les archives des universités »<sup>1</sup>.

En France, les pratiques de collecte d'archives sont le résultat non seulement d'une législation dédiée mais surtout d'un travail de proximité avec les producteurs d'archives. La collecte s'organise dans le cadre du réseau des ministères et de leurs Missions, des services d'archives communaux, mais aussi départementaux, ou encore régionaux, où les versements se font de manière plus ou moins régulière. Dans cette situation, les différents producteurs sont relativement connus et identifiés des services d'archives.

Pourtant, ce schéma idéal est loin de constituer la majorité des conditions connues de collecte de documents d'archives, même dans les échelles territoriales mentionnées. Notre société se complexifie et la gestion de ses archives s'en ressent. À chaque instant, des fonds d'archives potentiels se créent ne répondant pas aux critères de « sélection »/« évaluation » d'une collecte mais aussi d'un traitement « classique ». Ces situations amènent à une réflexion plus générale sur la gestion, de la collecte au traitement, des fonds d'archives privées<sup>2</sup>.

Dans le cas des archives de l'enseignement supérieur et de la recherche, la situation est rendue encore plus compliquée par l'absence de foyers de collecte de proximité encore dans les trois quarts des universités françaises, même si la création de services intégrés s'est multipliée en une dizaine d'années, ce qui a permis la création du réseau, puis de la section Aurore.

Pour ce qui est des archives des mouvements étudiants – fragiles, éparpillées, éphémères<sup>3</sup> –, l'enjeu d'une collecte plus riche et raisonnée est donc central, cette collecte s'apparentant le plus souvent à un véritable « sauvetage » d'archives en déshérence. La sensibilisation à l'intérêt de ce type d'archives n'est encore que trop récente et demande une attention de chaque instant.

---

<sup>1</sup> CAYA (Marcel), *Dis-moi ce que tu collectes, je te dirai ce que tu es. Peut-on définir un modèle unique de collecte pour les archives des universités ?*, *Janus*, n° 2, p. 69-77, 1998.

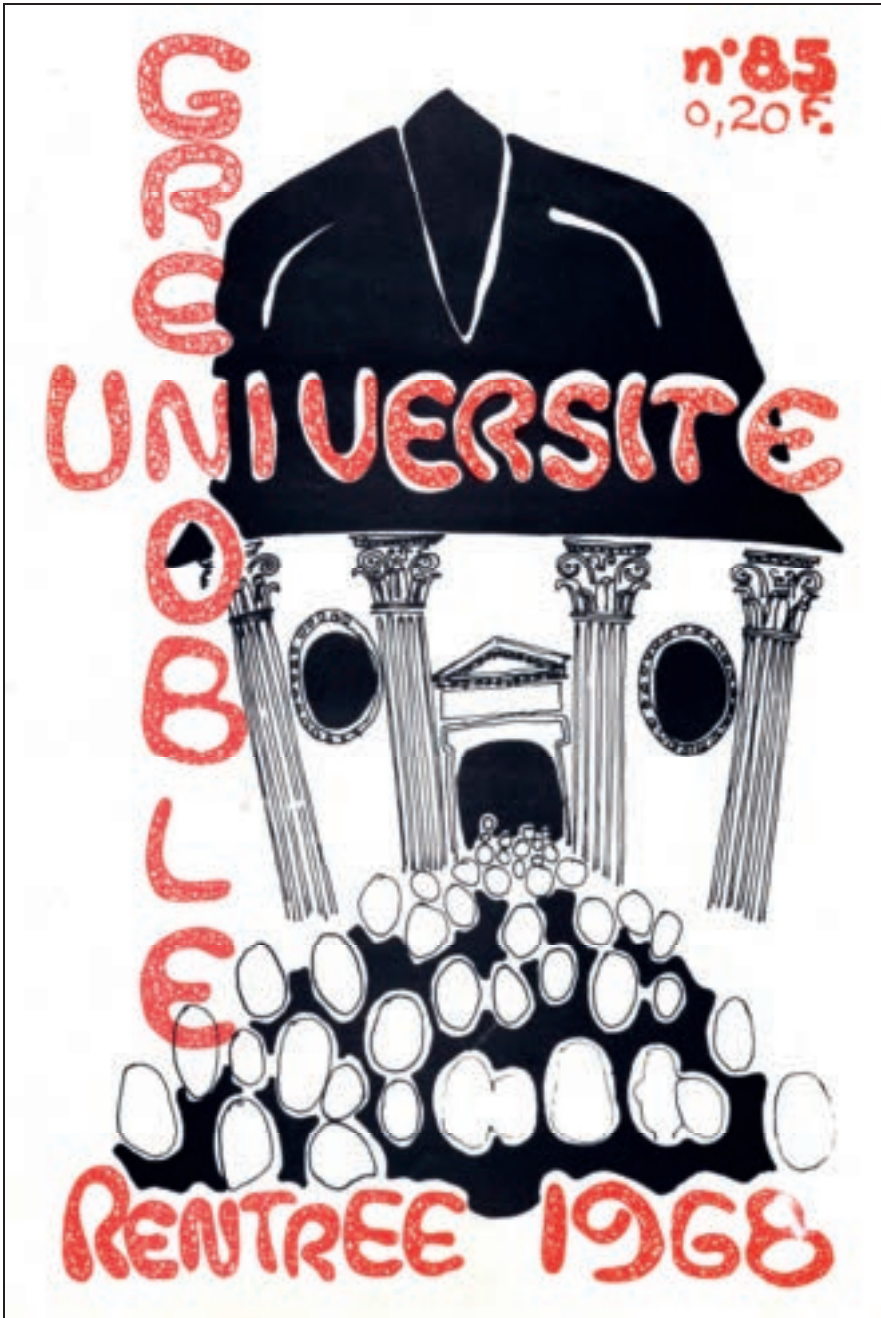
<sup>2</sup> CHABIN (Marie-Anne), *Je pense donc j'archive*, L'Harmattan, Paris, 1999, p. 43.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus, y compris sur la définition polysémique des mouvements étudiants, voir notamment le numéro fondateur de *La Gazette des archives*, « Archives et mémoires étudiantes : état des lieux » (n° 193) et, plus récemment, « Les archives des syndicats et des mouvements sociaux » (n° 221) comprenant deux contributions sur « Archives, événements et "commune étudiante" : prolonger et valoriser plusieurs collectes immédiates du mouvement social de mai-juillet 1968 » et sur « Un exemple de valorisation partagée : la presse syndicale étudiante grenobloise ».



Extrait de la couverture de *La Gazette des archives*, n° 193, symbolisant l'éclatement des archives étudiantes

Le premier obstacle lié à la collecte provient de l'éparpillement des fonds d'archives constituant le patrimoine étudiant. La reconstitution d'un seul et même fonds relève parfois d'un véritable casse-tête. Prenons pour exemple le cas d'une association ou d'un syndicat étudiant dont les archives se trouveraient en partie dans le local de la structure à l'université mais aussi, pour certaines, déposées dans un service d'archives et enfin, pour le reste, conservées au fond de la cave d'un ou de plusieurs militants au milieu de leurs archives personnelles. À la dispersion parfois kafkaïenne de ces archives s'ajoute leur caractère hétérogène. La diversité et la variété des producteurs, de toute nature, amènent à traiter des situations souvent inédites questionnant à nouveau le clivage traditionnel entre fonds publics et privés.



*Grenoble université, rentrée 1968. Journal de l'Association générale des étudiants de Grenoble, [Archives municipales de Grenoble]. Ce fonds a été déposé avec un délai de communicabilité en total décalage avec son contenu réel.*

Du côté des acteurs du mouvement étudiant, trois obstacles majeurs rendent difficile la mise en place de dépôt ou de dons réguliers dans une structure habilitée. D'une part, le renouvellement extrêmement rapide des instances dirigeantes des organisations syndicales ainsi que le statut transitoire de l'étudiant. La transmission des connaissances au sujet des archives de la structure ne se fait souvent que partiellement (ou pas du tout) lors d'un changement de direction. Du côté des archivistes, le travail de sensibilisation est donc à renouveler régulièrement. Cet aspect pédagogique du travail archivistique est également nécessaire lors de l'appréhension de certains militants à l'évocation d'un éventuel dépôt ou don. Suivant l'idée préconçue que les services d'archives sont « liés aux pouvoirs en place », le projet de laisser leurs archives entre des mains étrangères qui pourraient s'avérer indélicates est pour le moins inconcevable. Pour certains, il serait même plus sûr « d'effacer les traces » ou encore de déposer les archives en imposant une communicabilité plus que limitée (un délai de 100 ans par exemple...<sup>1</sup>). Même un service d'archives d'université peut apparaître comme le représentant du pouvoir universitaire en place... Enfin, le peu de moyens mobilisables par ces associations (même le mouvement étudiant à vocation représentative le plus important n'a pas les moyens de créer un service d'archives contrairement à la plupart des syndicats de salariés aujourd'hui<sup>2</sup>) et leur aspect nomade n'aide guère à la conservation pérenne de leur production<sup>3</sup>. Ainsi, la collecte de ce genre d'archives, souvent assimilée à une véritable « chasse » aux documents faites de négociations en tout genre<sup>4</sup>, s'effectue souvent par le biais de relations privilégiées entre tel ou tel archiviste et telle ou telle mouvance politique ou syndicale. C'est un mode de collecte relativement fréquent pour d'autres types de fonds. Dans les faits, la plupart des anciens militants étudiants sont encore liés, de manière plus ou moins formelle, par l'adhésion à une association d'anciens ou d'autres liens générationnels.

---

<sup>1</sup> Voir sur le cas des archives de l'UNEF aux Archives municipales de Grenoble : DELAINE (Joël), « Les archives de l'Association générale des étudiants de Grenoble (AGEG) », *La Gazette des archives*, n° 193 « Archives et mémoires étudiantes : état des lieux », Paris, Association des archivistes français, 2002.

<sup>2</sup> Le CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale : <http://www.codhos.asso.fr>) regroupe les différents centres liés aux mouvements sociaux, dont la Cité. Plusieurs sont à découvrir dans le n° 221 de *La Gazette des archives*, « Les archives des syndicats et des mouvements sociaux », *op. cit.*

<sup>3</sup> LEGOIS (Jean-Philippe), Journée d'étude de Louvain-La-Neuve « Les archives étudiantes : préservation, conservation, valorisation », *Cahiers du GERME*, n° 22-23-24, 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trimestres 2002, p. 16.

<sup>4</sup> LEGOIS (Jean-Philippe), « Archives et mémoires étudiantes : "non-licu" de "mémoire" ? », *In Situ, revue des patrimoines* [en ligne], n° 17, sur « Les patrimoines de l'enseignement supérieur » (coord. par Christian Hottin), 2011, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2012. Une partie des éléments de cette contribution avait fait l'objet d'une première présentation lors d'un séminaire du GERME au Centre d'histoire de Sciences-Po Paris le 16 mars 2009.



Arthur Kriegel et Henri Becker lors d'un atelier « Archives et mémoires étudiantes »  
en mars 2011 © Cité des mémoires étudiantes



Paul Bouchet lors d'un atelier « Archives et mémoires étudiantes »  
à Aubervilliers en janvier 2012 © Cité des mémoires étudiantes

L'approche de l'un d'entre eux amène inévitablement à la discussion avec d'autres protagonistes. L'archiviste peut donc aller de découvertes en découvertes de fonds d'archives potentiellement intéressants. En revanche, ce fonctionnement par réseaux sociaux peut aussi entraîner un effet pervers de dépôt ou dons « en chaîne ». Il faut alors être prêt à recevoir ces archives.

Pour ce qui est de la Cité, dans la plupart des cas, nous incitons le militant ou la structure éphémère à donner son fonds pour éviter les problèmes éventuels avec des ayant-droits, parfois peu informés du parcours étudiant de leur parent. Ce transfert de propriété est alors matérialisé par une « lettre de don » qui fixe les modalités de communication et de reproduction du fonds. La Cité devient ainsi pleinement propriétaire des archives qui lui sont confiées et exerce alors un rôle de gardien des mémoires collectives des différents militants étudiants. Le donateur ou ses héritiers ne peuvent contester ce don que s'il y a vice de forme ou non respect des conditions. Moins fréquemment, pour les structures étudiantes nationales à la pérennité quasi-certaine, le dépôt peut être préconisé. Le dépôt n'entraîne pas de transfert de propriété et fait également l'objet d'un contrat précisant les modalités de conservation, de traitement, de communication, de reproduction et d'utilisation des documents ainsi que les conditions d'une éventuelle reprise des éléments déposés<sup>1</sup>. Il peut être révoqué.

Ces méthodes de collecte relativement conventionnelles traitant très distinctement les sphères publiques et privées sont particulièrement prégnantes dans un système d'enseignement supérieur tel que celui développé en France, très majoritairement public et encore relativement centralisé. La méthode adoptée par nos collègues québécois, souvent novateurs en matière de bonnes pratiques archivistiques, propose un système différent mais porteur de sens.

---

<sup>1</sup> ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique*, Paris, 2012, p. 28-29.



## Manifeste pour une archivistique intégrale : l'exemple québécois

Tout comme en France, les Archives nationales du Québec comptent, parmi leurs missions, la sauvegarde des archives privées, sans cependant avoir le contrôle de l'ensemble de ces archives, puisqu'elles sont de nature... privée. Elles œuvrent à leur préservation, soit en les recueillant dans leurs neuf centres régionaux, soit en favorisant l'acquisition par les quelques trente services d'archives privées agréés qui, avec les sociétés historiques, desservent tout le territoire. Alors que le réseau français des archives publiques reste très centralisé, les Archives nationales du Québec ont privilégié une politique de régionalisation. Au Québec, on considère que les archives doivent être conservées là où elles ont été produites afin de garder toute leur signification et leur importance historique. Enfin, comme en France, une loi permet de protéger, par la reconnaissance ou le classement, « les biens historiques », soit « tout manuscrit, imprimé, document audio-visuel ou objet façonné dont la conservation présente un intérêt historique, à l'exclusion d'un immeuble »<sup>1</sup>.



Journal des étudiants en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), 1985 © Archives de l'UQAM

<sup>1</sup> Archives nationales du Québec, 15 juin 2010 : <http://www.banq.qc.ca/accueil/>

Nos collègues répondent également à la problématique suivante : quoi collecter ?

Marcel Caya, déjà cité, évoque la nécessité d'une certaine exhaustivité dans cette démarche de collecte. Il développe le concept dit « d'archives intégrales ». En effet, outre-Atlantique, le mandat de collecte stipule que « les Archives d'une institution acquièrent et conservent les archives de son administration et des fonds d'archives privées de tous supports documentaires provenant de personnes et d'organismes externes, mais reliés à ces activités »<sup>1</sup>.



Marcel Caya lors des troisièmes journées « Archives et mémoires étudiantes » en 2005 à Reims.

La tradition archivistique canadienne a toujours privilégié la collecte de fonds privés. Le concept d'« archives intégrales » autorise les services d'archives à collecter des archives d'origine privée en rapport avec les activités des institutions publiques, ce qui permet de compléter les fonds publics. En se dotant d'un mandat d'archives intégrales, les services d'archives se donnent une mission élargie de préservation de la mémoire sociale, économique et culturelle. Cela favorise également la concertation entre institutions d'archives publiques et privées pour assurer la conservation d'archives d'associations.

---

<sup>1</sup> Adaptation de la définition proposée par BEYEA (Marion) *et al.*, « Introduction », dans Marcel CAYA (sous la dir. de), *Les Archives canadiennes en 1992*, Ottawa, Conseil canadien des Archives, 1992, p.12, citée par CAYA (Marcel), « Au service de l'institution, au service de la société, le dilemme des archivistes universitaires », p.41-48, p.45, dans SCHOUKENS (Cathy) (éd.), *Archives, universités, monde étudiant, une mémoire en construction*, actes de la deuxième journée des Archives organisée les 17 et 18 avril 2002 par le Service des archives de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, 2003, 131 p.

Un service d'archives comme celui de l'université du Québec à Montréal (UQAM) a pu, selon les différents axes de recherche de ses équipes, intéresser d'anciens militants à la cession des archives de syndicats de la région de Montréal et de mouvements populaires, groupes de pression et cellules de la gauche tout en maintenant son intérêt pour des associations plus proches de ses intérêts habituels (comme les archives des associations étudiantes, des associations d'anciens étudiants aussi bien que des archives des syndicats de l'université).

### **Une complémentarité utile**

En France, l'administration – notamment universitaire – n'ayant pas toujours œuvré dans le sens d'une bonne gestion de son patrimoine, il arrive que certains établissements ne soient pas en mesure d'assurer la conservation de leurs archives et subissent alors des pertes irréparables ou presque. La création récente d'un certain nombre de services d'archives dans les universités françaises témoigne de cette prise de conscience, parfois trop tardive, de la nécessité de protéger et de gérer cette production abondante d'archives administratives... mais aussi pédagogiques, scientifiques et sociales.

Les conséquences directes de cette prise en compte, parfois approximative, des archives se mesurent, d'une part, par une collecte lacunaire et irrégulière des fonds d'archives privées soumis à la bonne grâce de leurs producteurs et, à l'inverse, par la découverte parfois fortuite de fonds privés extrêmement riches et abondamment fournis en documents relevant de la sphère publique.

On trouve ainsi dans certains fonds de militants ou de structures étudiant(e)s des documents relatifs aux conseils de direction des universités ou encore des résultats d'élections des représentants aux différents conseils de l'établissement, etc. Il en va de même pour les archives des enseignants-chercheurs également délicates à approcher. Lors de notre préfiguration à Reims (ex-Mission CAARME), nous avons pu concrètement constater l'absence de plusieurs séries de procès-verbaux dans plusieurs facultés, devenues Unités de formation et de recherche (UFR), alors que nous avons pu en sauvegarder et classer dans les fonds de l'Association générale des étudiants (AGE) de Reims et de la fédération Intercampus. Une approche rigoureuse, pour ne pas dire plus, pourrait se contenter de ne collecter et « contrôler » que les archives de l'institution (publique) en négligeant ces fonds complémentaires, parfois déterminants en cas de lacune.



Photomontage réalisé à l'occasion des 50 ans de la renaissance de l'université à Reims, 2006 (ex-Mission CAARME)

De plus, comme l'a rappelé Marcel Caya dans plusieurs écrits,

« nous devons nous demander à quoi ressemblerait une mémoire institutionnelle qui ne serait constituée que de documents portant sur sa mission administrative : comment représenter adéquatement la vie, le rôle et les activités d'une institution avec des archives constituées de procès-verbaux, de correspondance de gestion, des documents comptables, des fiches d'inscription, des bulletins d'étudiants, des dossiers de personnels ? ».

La seule collecte et consultation des archives administratives, des documents dont la collecte est obligatoire, ne suffiraient donc pas à composer l'histoire des mouvements étudiants en France, mais, même et surtout, celle du système universitaire. D'où l'intérêt d'englober dans cette réflexion autour du patrimoine étudiant et universitaire, les fonds étudiants nationaux, locaux mais aussi les organismes tels que les mutuelles étudiantes ou toute autre structure dont les étudiants sont à l'origine, sans oublier les archives de personnels enseignants ou administratifs et des ministères liés à l'enseignement supérieur.



Couverture de l'ouvrage (2010) consacré à l'histoire de la Fondation Santé des étudiants de France, une des premières réalisations du mouvement étudiant

Enfin, la collecte des archives militantes étudiantes passe aussi par le recueil de témoignages de ces militant(e)s étudiant(e)s. Cette source sonore ou audiovisuelle apporte un complément aux fonds d'archives papiers souvent lacunaires mais permet également de préciser le processus décisionnel précédant la création des documents. Elle est, comme tout procédé de création d'archives, à analyser en tenant compte de son contexte de production.

La collecte des archives étudiantes est donc utile non seulement à la connaissance des spécificités des mondes étudiants, mais aussi à celle du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. La Cité des mémoires étudiantes peut aider chaque service d'archives intégré à collecter les archives étudiantes de son établissement ; chaque collecte étant le fruit d'une relation de confiance, la Cité peut, elle-même ou avec d'autres centres d'archives spécialisés, offrir une alternative aux militants et structures étudiant(e)s afin que des sources précieuses soient bien préservées. L'important est bien d'avoir un plan de sensibilisation commun, soit un plan de collecte raisonné et partagé.

Jean-Philippe LEGOIS  
Président  
Cité des mémoires étudiantes

Marina MARCHAL  
Responsable des archives et ressources documentaires  
Cité des mémoires étudiantes  
[info@citedesmemoiresetudiantes.org](mailto:info@citedesmemoiresetudiantes.org)